

2° Une indulgence de 300 jours, toutes les fois qu'ils renouvelleront leur consécration à Marie par l'oraison jaculatoire suivante : *Je suis tout à Jésus par Marie*, afin d'augmenter leur offrande quotidienne à Marie.

*In audientia diei 13 Februari an.  
1907.*

*S. S. mus D. N. Pius PP. X referenti infrascripto Cardinali annuit AD UTRUMQUE pro gratiâ ; et recitantibus prædictam jaculatoriam orationem centum dies de postulâtâ indulgentiâ concedere dignatus est, servatis servandis.*

† *Vincentius Card. Vannutelli.*

